

## Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !

### Déclaration du groupe CFTC

Quatre fermes sur 10 disparaissent.

La moitié des exploitants vont partir à la retraite d'ici une dizaine d'années,

Une agriculture en mutation : le modèle classique familial disparaît pour laisser place à des nouveaux modes d'organisation que sont les petites exploitations qui reposent sur la pluriactivité, des GAEC adossés à des CUMA, des exploitations qui fonctionnent comme des entreprises avec des capitaux extérieurs et des chefs de culture. Des nouveaux modes de productions : biologiques et agroécologiques.

Dans ce contexte, comment renouveler les générations d'agriculteurs, comment faciliter les installations de nouveaux exploitants ?

Transmettre son exploitation c'est céder son outil de travail qui peut être transformé, c'est aussi céder son lieu de vie, son histoire personnelle et familiale. Quel que soit le type de transmission choisie (location, familiale, ou hors famille) c'est donc un projet qui doit se faire dans le temps ; il nécessite une réflexion de la part de l'exploitant sur le potentiel de transmission de son installation et de la manière dont il souhaite céder son actif. Il doit s'entourer de conseillers, être ouvert à des propositions qui tout en respectant sa philosophie de la terre peuvent donner une orientation différente à la pratique usitée.

Parmi les 19 préconisations que la CFTC approuve, quelques-unes ont retenu son attention :

La préconisation 4 avec la revalorisation des retraites agricoles et la prise en compte de la pénibilité pour tous les travailleurs agricoles.

L'accompagnement des porteurs de projet, la conception des actions de formation en rapport avec le projet, l'amélioration des dispositifs de formation existants, la possibilité de pouvoir effectuer des stages dans des exploitations d'horizons divers seraient pour le successeur une plateforme d'appui non négligeable (préconisations 8 et 9, 14). Le parrainage, la possibilité pour des futurs associés de tester la compatibilité de leur projet et de leur caractère, ainsi que leur capacité à travailler l'un avec l'autre sur un temps d'une année avant que cette association devienne effective... ou pas. Tous ces dispositifs conforteraient les nouveaux accédants et pourraient leur éviter les erreurs graves voire irrémédiables.

S'intégrer dans le monde rural, être accepté si on n'est pas de la terre, la spéculation, l'artificialité des terres la méconnaissance des offres disponibles et devons-nous ajouter le fait d'être

une femme sont autant d'écueils à l'accession. Les préconisations 1, 17, 18 iraient dans le sens d'aplanir ces difficultés.

Sans oublier la préconisation 13 qui est d'importance car propose le doublage de la part du volet nouvel installé du 1er pilier de la PAC.

Le groupe CFTC a voté positivement l'avis.